

La circulaire de la première Ministre sur l'organisation du temps de travail dans le cadre de l'organisation des JO Paris 2024 a été publiée.

Vous la retrouverez dans [le bulletin d'information CFTC](#)

Pour les douaniers, de nombreuses questions restent en suspens à ce jour après la réunion qui a eu lieu à la DG sur ce thème avant-hier :

- périmètre précis des collègues éligibles à la prime
- montant de la prime par niveau de mobilisation
- déclinaison précise du déplafonnement du CET et du report de 10 jours de congés en 2025 : qui ces mesures concerneront-elles exactement ?
- priorité pour l'accès aux crèches et aux colonies de vacances
- facilités dans les transport parisiens...

Les engagements importants qui se sont dégagés :

- possibilité **pour tous** de prendre deux semaines de congé pendant la période estivale (hormis pour certains agents pendant les deux périodes de "dispositif renforcé", du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre)
- pour les agents mobilisés en IDF, pas de frais de nuitées à déboursier, l'administration règlera directement les frais auprès des bailleurs et prestataires
- les agents AG/CO ne seront pas impactés par les diverses mesures de contrainte (hormis certains agents de la DIPA) et ne seront par conséquent pas éligibles à la prime.

Nous aurons davantage de détails sur le dispositif la semaine prochaine.